



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **94400339.1**

(51) Int. Cl.⁵ : **G09F 3/02, H01B 7/36**

(22) Date de dépôt : **16.02.94**

(30) Priorité : **19.02.93 FR 9301896**

(43) Date de publication de la demande :
24.08.94 Bulletin 94/34

(84) Etats contractants désignés :
BE DE ES FR GB IT NL SE

(71) Demandeur : **LEGRAND**
128 Avenue du Maréchal de Lattre de
Tassigny
F-87045 Limoges Cédex (FR)

(72) Inventeur : **Cornu, Hervé**
40 Résidence Rosendal
F-76370 Rouxmesnil Bouteilles (FR)
Inventeur : **Le Bihan, Loïc**
51 Rue Maladrerie
F-76000 Rouen (FR)
Inventeur : **Robbes, Jean-Pierre**
12 Rue René Bechepay
F-76300 Sotteville Les Rouen (FR)

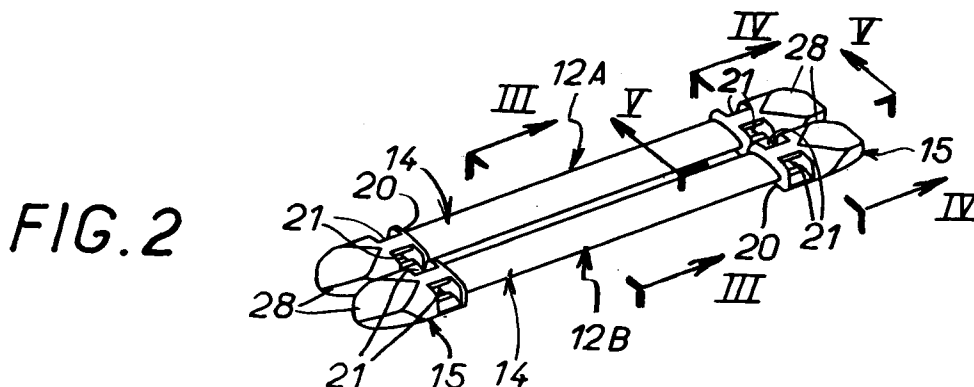
(74) Mandataire : **CABINET BONNET-THIRION**
95 Boulevard Beaumarchais
F-75003 Paris (FR)

(54) **Dispositif de repérage, pour câble d'installation électrique, procédé de mise en oeuvre d'un tel dispositif de repérage, et repère correspondant.**

(57) Il s'agit d'un dispositif de repérage (12A, 12B) du genre comportant un support (14) propre à recevoir un message d'identification, et, d'un seul tenant avec ce support (14), pour l'assujettissement de l'ensemble à un élément à repérer, au moins une embase de fixation (15).

Suivant l'invention, deux dispositifs de repérage (12A, 12B) sont jumelés de manière détachable l'un avec l'autre, ce qui permet une composition conjointe des messages d'identification qu'ils doivent porter.

Application, notamment, à l'identification de l'une et l'autre des extrémités d'un même câble d'installation électrique.



La présente invention concerne d'une manière générale les dispositifs de repérage du type de ceux mis en oeuvre pour l'identification de quelconques éléments, et notamment pour celle des câbles, qui, dans une installation électrique, s'étendent entre de quelconques matériels et l'appareillage électrique contrôlant ceux-ci.

Elle vise plus particulièrement ceux de ces dispositifs de repérage qui comportent, globalement, d'une part, un support propre à recevoir un quelconque message d'identification, et, d'autre part, d'un seul tenant avec ce support, pour l'assujettissement de l'ensemble à un câble à identifier, au moins une embase de fixation.

Par exemple, le message d'identification est formé d'un ou plusieurs repères en forme d'anneaux engagés sur le support, lorsqu'il s'agit d'une simple barrette, ou dans celui-ci, lorsqu'il s'agit d'une gaine.

En variante, il peut être formé d'un ou plusieurs repères en forme de cavaliers en U à encliqueter transversalement côte à côte sur le support.

En variante, également, le message d'identification peut être porté par une bande à engager dans le support lorsque celui-ci forme une gaine, voire même être directement imprimé sur celui-ci.

Corollairement, l'embase de fixation est le plus souvent prévue à l'une et/ou à l'autre des extrémités du support, et, par exemple, elle se borne à présenter deux trous pour le passage d'un collier de serrage.

En variante, elle comporte par elle-même d'un seul tenant un tel collier de serrage.

Quoi qu'il en soit, il importe évidemment de doter de messages d'identification identiques les deux extrémités d'un même câble.

La présente invention a d'une manière générale pour objet une disposition de nature à faciliter les opérations.

De manière plus précise, elle a tout d'abord pour objet un dispositif de repérage, du genre comportant un support propre à recevoir un message d'identification, et, d'un seul tenant avec ce support, pour l'assujettissement de l'ensemble à un élément à repérer, au moins une embase de fixation, ce dispositif de repérage étant d'une manière générale caractérisé en ce qu'il est jumelé de manière détachable avec un autre dispositif de repérage, qui, préférentiellement, est un dispositif de repérage de même type, et, plus précisément, un dispositif de repérage identique.

Par exemple, le dispositif de repérage suivant l'invention est relié d'un seul tenant à l'autre dispositif de repérage par une attache frangible.

Quoi qu'il en soit, ainsi dûment liés l'un à l'autre à l'origine, les deux dispositifs de repérage destinés à l'identification des deux extrémités d'un même câble peuvent avantageusement être traités en même temps lors de la mise en place des messages d'identification nécessaires, ce qui minimise avantageusement le risque qu'intervienne malencontreusement

une quelconque disparité entre ces messages d'identification.

Il suffit ensuite de séparer l'un de l'autre les deux dispositifs de repérage ainsi conjointement traités.

Par exemple, et suivant un développement de l'invention, lorsque ces deux dispositifs de repérage sont initialement reliés l'un à l'autre par une attache frangible, cette attache frangible constitue une zone charnière permettant à ces deux dispositifs de repérage d'être superposés l'un à l'autre lors de la composition des messages d'identification qu'ils doivent porter, notamment s'il s'agit de dispositifs de repérage, sinon identiques, au moins de même type.

Les opérations à effectuer s'en trouvent avantageusement facilitées et plus sûres, notamment lorsque les messages d'identification sont composés à partir de repères, et que, initialement disposés de manière détachable en chapelet, ces repères sont des repères à encliqueter transversalement sur les supports à équiper.

Les dispositifs de repérage suivant l'invention étant superposés l'un à l'autre avec leurs supports respectifs dos à dos, il suffit, en effet, d'appliquer transversalement l'ensemble au chapelet de repères et de lui conférer par rapport à celui-ci un mouvement relatif d'enroulement sur un tour, avec, à chaque demi-tour, dépose d'un repère sur le support du dispositif de repérage alors au contact du chapelet de repères.

La présente invention a encore pour objet un tel procédé de mise en oeuvre.

La présente invention a encore pour objet un repère de nature à faciliter la mise en oeuvre de ce procédé.

Ce repère qui est du genre comportant une partie médiane et deux ailes latérales présentant chacune en saillie l'une vers l'autre sur leur surface intérieure un bourrelet pour son encliquetage sur un dispositif de repérage comportant à cet effet un support dont les bords forment des épaulements propres à un tel encliquetage est caractérisé en ce que ses deux ailes latérales présentent en outre chacune en saillie sur leur surface inférieure un bourrelet de section transversale globalement convexe.

Par roulement sur leurs bourrelets respectifs, les repères se détachent avantageusement plus facilement.

Les autres conditions étant égales par ailleurs, la présente invention permet avantageusement un gain de temps notable à la pose par rapport aux dispositifs de repérage de même type déjà connus.

Les objets de l'invention, leurs caractéristiques et leurs avantages, ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

la figure 1 est une vue partielle en perspective d'un câble dont chacune des extrémités est équipée d'un dispositif de repérage suivant l'inven-

tion ;

la figure 2 est une vue en perspective d'un dispositif de repérage suivant l'invention dûment jumelé de manière détachable avec un autre dispositif de repérage identique ;

les figures 3 et 4 sont, à échelle supérieure, des vues en coupe transversale de l'ensemble correspondant, suivant, chacune respectivement, les lignes III-III et IV-IV de la figure 2 ;

la figure 5 est, à l'échelle des figures 3 et 4, une vue partielle en coupe longitudinale de cet ensemble, suivant la ligne V-V de la figure 2 ;

la figure 6 est une vue en perspective d'un chapelet de repères propres à être mis en oeuvre sur un dispositif de repérage suivant l'invention ;

la figure 7 reprend, à échelle supérieure, le détail de la figure 6 repéré par un encart VII sur cette figure 6 ;

les figures 8A, 8B, 8C, 8D et 8E sont des vues en perspective illustrant diverses phases successives de mise en oeuvre conjointes de deux dispositifs de repérage jumelés suivant l'invention ;

la figure 9 en est, à échelle supérieure, une vue en coupe transversale des deux dispositifs de repérage ainsi jumelés, suivant la ligne IX-IX de la figure 8D ;

la figure 10 est une vue en perspective qui, analogue à celle de la figure 8A, se rapporte à une variante de réalisation ;

la figure 11 est, à échelle différente, une vue en coupe transversale qui, analogue à celle de la figure 9, se rapporte à une autre variante de réalisation ;

la figure 12 est, à échelle différente, une vue en perspective se rapportant à une autre application de l'invention ;

la figure 13 est une vue en perspective se rapportant à une autre application de l'invention ;

la figure 14 est une vue de bout de deux dispositifs de repérage correspondant à cette dernière application ;

la figure 15 est une vue en perspective illustrant une phase de mise en oeuvre de ces dispositifs de repérage.

Les figures 1 à 11 illustrent l'application de l'invention à un câble 10 qu'il s'agit de repérer, c'est-à-dire d'identifier, en rapportant sur l'une et l'autre de ses extrémités 11A, 11B un dispositif de repérage 12A, 12B porteur d'un même message d'identification.

Dans les formes de réalisation représentées, ce message d'identification est globalement formé de repères 13 disposés côte à côte.

Globalement, et suivant l'invention, les deux dispositifs de repérage 12A, 12B ainsi mis en oeuvre pour un même câble 10 comportent chacun un support 14, propre à recevoir au moins un repère 13, et, d'un seul tenant avec ce support 14, pour l'assujettis-

sement de l'ensemble au câble 10, au moins une embase de fixation 15.

Suivant l'invention, et conformément à des dispositions décrites plus en détail ultérieurement, le dispositif de repérage 12A, par exemple, est jumelé de manière détachable avec un autre dispositif de repérage, en l'espèce le dispositif de repérage 12B, et, préférentiellement, et tel que représenté, cet autre dispositif de repérage 12B est un dispositif de repérage de même type.

En pratique, il s'agit d'un dispositif de repérage identique au dispositif de repérage 12A.

Dans les formes de réalisation représentées, le support 14 de ces dispositifs de repérage 12A, 12B est allongé, pour être disposé longitudinalement le long d'une génératrice du câble 10, et il est prévu une embase de fixation 15 à chacune de ses extrémités.

En pratique, le support 14 se présente sous la forme d'une barrette, dont la surface supérieure a en section transversale un profil légèrement convexe, et dont les bords, parallèles l'un à l'autre, forment longitudinalement, par leur surface inférieure, deux épaulements 18 sur lesquels, ainsi qu'il apparaîtra ci-après, un repère 13 peut être rapporté transversalement par simple encliquetage.

Dans les formes de réalisation plus particulièrement représentées sur les figures 1 à 10, la section transversale de la surface supérieure du support 14 est globalement arrondie.

Dans les formes de réalisation représentées, le support 14 présente longitudinalement, en saillie sur sa surface inférieure, dans la zone médiane de celle-ci, entre les épaulements 18, une nervure de raidissement 19.

Chaque embase de fixation 15 forme, en saillie, une garde 20 en bout du support 14, pour la retenue longitudinale correspondante des repères 13.

Chaque embase de fixation 15 comporte, en outre, deux trous 21, pour le passage d'un collier de serrage 23.

Préférentiellement, et tel que représenté, ces trous 21 s'étendent en hauteur dans l'épaisseur même des embases de fixation 15, en sorte qu'ils sont transversalement en continuité l'un avec l'autre, et que, pris globalement, et compte tenu de la rigidité de l'ensemble, ils n'imposent pas un parcours en chicane au collier de serrage 23 qui y est engagé.

En pratique, pour chaque embase de fixation 15, les trous 21 sont définis par trois barrettes 24, qui, parallèles entre elles, sont parallèles au support 14, en étant décalées en largeur les unes par rapport aux autres pour faciliter une réalisation par moulage de l'ensemble, et la barrette 24 médiane est décalée en hauteur par rapport aux barrettes 24 extrêmes, en présentant longitudinalement, en saillie, du côté de celles-ci, une nervure 26 destinée à servir de frein pour le collier de serrage 23.

Dans les formes de réalisation représentées,

cette nervure 26 a en section transversale un profil triangulaire.

Dans les formes de réalisation représentées, chacun des dispositifs de repérage 12A, 12B présente longitudinalement, sur sa surface inférieure, une assise 27 plane, par laquelle l'autre dispositif de repérage 12A, 12B peut lui être appliqué.

Cette assise 27 est en pratique formée par la surface inférieure de la nervure de raidissement 19 du support 14 et celles des embases de fixation 15, ces surfaces étant en continuité les unes avec les autres à un même niveau.

En pratique, du fait de la nervure 19, les épaulements 18 du support 14 s'étendent à distance de l'assise 27.

Dans les formes de réalisation représentées, les embases de fixation 15 se prolongent globalement par une portion en quart d'olive 28 au-delà de la portion où elles présentent des trous 21, et, sur sa surface inférieure, cette portion en quart d'olive 28 est largement évidée.

Dans les formes de réalisation représentées, chacun des dispositifs de repérage 12A, 12B est relié d'un seul tenant à l'autre dispositif de repérage 12A, 12B par une attache frangible 29, figures 5 et 8A.

En pratique, cette attache frangible 29 intervient au niveau d'une embase de fixation 15, et elle constitue une zone charnière permettant aux deux dispositifs de repérage 12A, 12B d'être superposés l'un à l'autre par leurs assises 27 respectives.

Dans la forme de réalisation plus particulièrement représentée sur les figures 1 à 9, il y a ainsi une attache frangible 29 pour chacune des embases de fixation 15, et celle-ci s'étend globalement parallèlement au support 14, sur une fraction seulement de la longueur des embases de fixation 15 à compter de la garde 20 qu'elles forment.

Pour en faciliter le déchirement, cette attache frangible 29 a une hauteur qui va en s'amenuisant de la garde 20 à l'extrémité de l'embase de fixation 15 concernée.

Dans les formes de réalisation représentées, les repères 13 ont globalement une forme en U, avec une partie médiane 30 et deux ailes latérales 31.

Sur leur surface intérieure, les ailes latérales 31 présentent chacune en saillie l'une vers l'autre un bourrelet 32, pour le crochetage sur les épaulements 18 du support 14 d'un dispositif de repérage 12A, 12B.

Dans la forme de réalisation plus particulièrement représentée sur les figures 1 à 9, la surface inférieure de la partie médiane 30 a en section transversale un profil arrondi, à l'image de celui de la section transversale du support 14 des dispositifs de repérage 12A, 12B.

Dans les formes de réalisation représentées, les repères 13 sont initialement disposés de manière détachable en chapelet 33 en étant successivement ac-

colés l'un à l'autre par leurs ailes latérales 31.

En pratique, les repères 13 sont reliés les uns aux autres par une attache frangible 34, qui court à la base de leurs ailes latérales 31, en s'étendant sur une fraction seulement, par exemple de l'ordre de la moitié, de la largeur de celles-ci.

Dans les formes de réalisation représentées, cette attache frangible 34 a une hauteur qui va en s'amenuisant d'une de ses extrémités à l'autre.

Enfin, dans les formes de réalisation représentées, le chapelet 33 de repères 13 forme, de manière détachable, à l'une de ses extrémités, une agrafe 35 permettant de le suspendre si désiré à un quelconque support, à la manière d'un stylo.

Si désiré, la mise en oeuvre des dispositifs de repérage 12A, 12B jumelés suivant l'invention peut se faire conjointement comme suit.

Dans un premier temps, figure 8A, ces dispositifs de repérage 12A, 12B sont rabattus l'un contre l'autre, par rotation autour des zones charnières que constituent leurs attaches fragibles 29, suivant la flèche F1 de la figure 8A, ce qui les conduit à se superposer l'un à l'autre par leurs assises 27, figure 8B.

Les supports 14 respectifs de ces dispositifs de repérage 12A, 12B sont alors disposés dos à dos.

Dans un deuxième temps, et tel que représenté à la figure 8B, l'ensemble constitué par ces deux dispositifs de repérage 12A, 12B ainsi superposés est appliqué transversalement au chapelet 33 de repères 13, ce qui conduit l'un des repères 13 de ce chapelet 33 à s'encliqueter par déformation élastique sur les épaulements 18 du support 14 du dispositif de repérage 12A, 12B alors au contact de ce chapelet 33.

Il est ensuite conféré un mouvement relatif d'enroulement sur un tour à l'ensemble des deux dispositifs de repérage 12A, 12B par rapport au chapelet 33 de repères 13, suivant la flèche F2 de la figure 8B, soit que, comme indiqué sur les figures, ce soit l'ensemble des deux dispositifs de repérage 12A, 12B qui pivote effectivement sur lui-même, soit que, en variante, ce soit le chapelet 33 de repères 13 qui soit enroulé sur cet ensemble.

Au cours du mouvement relatif d'enroulement correspondant, il y a tout d'abord un détachement vis-à-vis du chapelet 33 du repère 13 précédemment déposé sur le support 14 d'un des deux dispositifs de repérage 12A, 12B.

Il y a ensuite, au cours du demi-tour suivant, la dépose d'un nouveau repère 13 sur le support 14 de l'autre de ces dispositifs de repérage 12A, 12B, suivant le même processus que précédemment.

Ainsi, à chaque demi-tour il y a la dépose d'un repère 13 sur le support 14 du dispositif de repérage 12A, 12B alors au contact du chapelet 33 de repères 13.

Il suffit, enfin, de séparer des repères 13 ainsi déposés le reste du chapelet 33, par torsion sur lui-même.

me de ce chapelet 33, suivant la flèche F3 de la figure 8D.

Les deux dispositifs de repérage 12A, 12B comportent alors chacun un même repère 13, tel que représenté sur la figure 9.

Après séparation, par rupture de leurs attaches frangibles 29, tel que schématisé pour l'une d'elles sur la figure 8E, les dispositifs de repérage 12A, 12B peuvent être rapportés par des colliers de serrage 23 sur le câble 10 à identifier, l'un à l'extrémité 11A de ce câble 10, l'autre à son extrémité 11B.

Bien entendu, pour la composition d'un message d'identification plus complexe, plusieurs repères 13 peuvent dûment être placés côte à côte sur les supports 14 des dispositifs de repérage 12A, 12B, suivant le même processus que celui précédemment décrit.

Dans la variante de réalisation représentée sur la figure 10, il n'y a qu'une attache frangible 29 pour l'une des embases de fixation 15 des dispositifs de repérage 12A, 12B, et celle-ci s'étend globalement perpendiculairement à leur support 14.

Pour le reste, les dispositions sont du même type que celles décrites, et il en est de même du processus de mise en oeuvre.

Dans la variante de réalisation représentée sur la figure 11, la surface inférieure de la partie médiane des repères 13 a en section transversale un profil différent de celui de la section transversale de la surface supérieure du support 14 des dispositifs de repérage 12A, 12B.

En pratique, dans la forme de réalisation représentée, elle garde le même profil arrondi que précédemment, tandis que la section transversale de la surface supérieure du support 14 des dispositifs de repérage 12A, 12B est globalement polygonale, avec un pan médian 37 parallèle à l'assise 27 et deux pans latéraux 38 obliques par rapport à ce pan médian 37 en convergeant l'un vers l'autre au fur et à mesure qu'ils s'éloignent de l'assise 27.

L'encliquetage des repères 13 sur le support 14 des dispositifs de repérage 12A, 12B s'en trouve facilité.

En outre, dans cette variante de réalisation, les deux ailes latérales 31 des repères 13 présentent chacune en saillie sur leur surface inférieure un bourrelet 40 de section transversale globalement convexe.

Sur la figure 11 on a représenté en traits continus deux repères 13 en place sur les supports 14 de deux dispositifs de repérage 12A, 12B, avec, en traits interrompus, pour l'un d'eux, la position initiale I dans le chapelet 33, et une position intermédiaire avant son encliquetage sur le support 14 du dispositif de repérage 12A, 12B, en l'espèce 12B, correspondant.

Pour cette position intermédiaire, ce repère 13 porte par son bourrelet 40 sur le bourrelet 40 du repère 13 auquel il est encore attaché, en roulant sur

lui.

Du fait de leur convexité, les bourrelets 40 ainsi en contact favorisent la séparation des repères 13.

Dans la forme de réalisation représentée, les bourrelets 40 s'étendent sur toute la largeur des ailes latérales 31 des repères 13 et leur section transversale convexe est globalement arrondie.

La figure 12 illustre l'application de l'invention au cas où les deux dispositifs de repérage 12A, 12B dûment jumelés ne sont pas identiques entre eux, ni même de même type, ces dispositifs de repérage 12A, 12B étant destinés au repérage d'éléments différents.

Par exemple, et tel que représenté, le dispositif de repérage 12A est comme précédemment destiné au repérage d'un câble, tandis que le dispositif de repérage 12B est destiné au repérage d'un quelconque appareil, et par exemple d'un bloc de jonction, non représenté, auquel doit être raccordé ce câble.

Dans la forme de réalisation représentée, l'embase de fixation 15 du dispositif de repérage 12A est formée de jambages 42 propres à un engagement sur le câble à la manière d'un cavalier, et celle du dispositif de repérage 12B est formée de jambages 43 propres à un encliquetage.

De telles embases de fixation 15 étant bien connues par elles-mêmes et ne relevant pas de la présente invention, elles ne seront pas décrites plus en détail ici.

Disposés bout à bout, les supports 14 de ces dispositifs de repérage 12A, 12B sont reliés l'un à l'autre par une zone de moindre épaisseur 29' sécable.

Dans la forme de réalisation représentée, les messages d'identification, identiques entre eux, y sont directement imprimés.

Les figures 13 à 15 illustrent l'application de l'invention au cas où les deux dispositifs de repérage 12A, 12B dûment jumelés sont chacun formés par un tronçon de profilé, respectivement 45A, 45B.

Dans la forme de réalisation représentée, il s'agit de dispositifs de repérage identiques destinés au repérage des extrémités d'un même câble, non représenté, comme cela était le cas dans l'application de l'invention illustrée par les figures 1 à 11.

Le support 14 forme une gaine, qui est de section transversale globalement ovale dans la forme de réalisation représentée, et dans laquelle peuvent être engagés, côte à côte, les uns à la suite des autres, pour la constitution du message d'identification recherché, des repères 13'.

Par exemple, il s'agit de repères 13' en forme d'anneau, qui, pour la composition de ce message d'identification, peuvent être d'abord disposés sur l'une des dents 46A, 46B d'un outil 47 ayant servi à les prélever de leur support initial, non représenté, préalablement à leur engagement conjoint dans le support 14.

Pour intervenir simultanément sur les deux dis-

positifs de repérage 12A, 12B, l'outil 47 a deux dents 46A, 46B dans la forme de réalisation représentée, mais il n'en est pas obligatoirement ainsi.

Les dispositions correspondantes sont d'ailleurs bien connues par elles-mêmes, et, ne relevant pas de la présente invention, elles ne seront pas décrites plus en détail ici.

De manière également connue en soi, l'embase de fixation 15, qui est évidemment d'un seul tenant avec le support 14, en s'étendant sur toute la longueur de celui-ci, forme également une gaine par laquelle l'ensemble peut être engagé sur le câble à équiper.

Dans la forme de réalisation représentée, la section transversale de cette embase de fixation 15 forme globalement deux lobes 48 reliés l'un à l'autre par un pontet 49 médian et rentrant au droit du support 14.

Mais la forme de cette section transversale peut être très diverse.

Dans la forme de réalisation représentée, les deux dispositifs de repérage 12A, 12B s'étendent parallèlement l'un à l'autre et ils sont reliés d'un seul tenant l'un à l'autre par une attache frangible 29 qui intervient au niveau de leur embase de fixation 15, en s'étendant, évidemment, sur toute la longueur de celle-ci.

Par exemple, et tel que représenté, les profilés 45A, 45B auxquels appartiennent les deux dispositifs de repérage 12A, 12B sont prédécoupés en plusieurs tronçons formant les uns à la suite des autres autant de dispositifs de repérage 12A, 12B reliés deux à deux de manière détachable.

En pratique, il s'agit de deux profilés co-extrudés.

En pratique, également, il sont en matière synthétique transparente, pour que le message d'identification correspondant soit lisible.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas aux formes de réalisation décrites et représentées, mais englobe toute variante d'exécution, notamment en ce qui concerne la nature et la configuration du support destiné à recevoir des repères, et/ou la nature, l'implantation et le nombre des embases de fixation correspondantes.

Revendications

1. Dispositif de repérage du genre comportant un support (14) propre à recevoir un message d'identification, et, d'un seul tenant avec ce support (14), pour l'assujettissement de l'ensemble à un élément à repérer, au moins une embase de fixation (15), caractérisé en ce qu'il est jumelé de manière détachable avec un autre dispositif de repérage (12A, 12B).

2. Dispositif de repérage suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est jumelé de manière détachable avec un autre dispositif de repérage (12A, 12B) identique.

3. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, caractérisé en ce qu'il est relié d'un seul tenant à l'autre dispositif de repérage (12A, 12B) par une attache frangible (29).

4. Dispositif de repérage suivant la revendication 3, caractérisé en ce que l'attache frangible (29) intervient au niveau de l'embase de fixation (15).

5. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 3, 4, caractérisé en ce que l'attache frangible (29) constitue une zone charnière permettant aux deux dispositifs de repérage (12A, 12B) d'être superposés l'un à l'autre.

6. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il présente longitudinalement une assise (27) plane par laquelle l'autre dispositif de repérage (12A, 12B) peut lui être appliqué.

7. Dispositif de repérage suivant la revendication 6, caractérisé en ce que, son support (14) étant un support allongé dont les bords forment longitudinalement deux épaulements (18) sur lesquels, pour la composition d'un message d'identification au moins, un repère (13) peut être rapporté transversalement par simple encliquetage, lesdits épaulements (18) s'étendent à distance de son assise (27).

8. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que, son support (14) étant un support allongé dont les bords forment longitudinalement deux épaulements (18) sur lesquels, pour la composition d'un message d'identification au moins, un repère (13) peut être rapporté transversalement par simple encliquetage, la section transversale de la surface supérieure dudit support est globalement polygonale.

9. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que, son embase de fixation (15) comportant deux trous (21) pour le passage d'un collier de serrage (23), lesdits trous (21) s'étendent en hauteur dans l'épaisseur même de cette embase de fixation (15), en sorte qu'ils sont transversalement en continuité l'un avec l'autre.

10. Dispositif de repérage suivant la revendication 9, caractérisé en ce que les deux trous (21) de son

embase de fixation (15) étant définis par trois barrettes (24) qui, parallèles entre elles, sont parallèles au support (14), la barrette (24) médiane est décalée en hauteur par rapport aux barrettes (24) extrêmes et, du côté de celles-ci, elle présente longitudinalement en saillie une nervure (26).

11. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce qu'il y a une embase de fixation (15) à chacune des extrémités du support (14).

12. Dispositif de repérage suivant les revendications 3 et 11, prises conjointement, caractérisé en ce qu'il y a une attache frangible (29) pour chacune des embases de fixation (15), et celle-ci s'étend globalement parallèlement au support (14).

13. Dispositif de repérage suivant les revendications 3 et 11, prises conjointement, caractérisé en ce qu'il n'y a une attache frangible (29) que pour l'une des embases de fixation (15), et celle-ci s'étend globalement perpendiculairement au support (14).

14. Procédé pour la mise en oeuvre d'un dispositif de repérage (12A, 12B) auquel est jumelé un autre dispositif de repérage (12A, 12B) suivant l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que, s'agissant de la pose, sur ces dispositifs de repérage (12A, 12B), pour la composition d'un message d'identification, de repères (13) à encliqueter initialement disposés de manière détachable en chapelet (33), les dispositifs de repérage (12A, 12B) sont superposés l'un à l'autre, avec leurs supports (14) respectifs disposés dos à dos, l'ensemble est appliqué transversalement au chapelet (33) de repères (13) et il lui est conféré un mouvement relatif d'enroulement sur un tour par rapport à celui-ci, avec, à chaque demi-tour, dépose d'un repère (13) sur le support (14) du dispositif de repérage (12A, 12B) alors au contact dudit chapelet (33) de repères (13).

15. Repère du genre comportant une partie médiane (30) et deux ailes latérales (31) présentant chacune en saillie l'une vers l'autre sur leur surface intérieure un bourrelet (32) pour son encliquetage sur un dispositif de repérage (12A, 12B) comportant à cet effet un support (14) dont les bords forment des épaulements (18) propres à un tel encliquetage, caractérisé en ce que, pour mise en oeuvre du procédé suivant la revendication 14, ses deux ailes latérales (31) présentent en outre chacune en saillie sur leur surface inférieure un bourrelet (40) de section transversale

globalement convexe.

16. Repère suivant la revendication 15, caractérisé en ce que la surface inférieure de sa partie médiane (30) a en section transversale un profil différent de celui de la section transversale du support (14) du dispositif de repérage (12A, 12B).

17. Dispositif de repérage suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est jumelé à un autre dispositif de repérage (12A, 12B) par une zone de moindre épaisseur (29') sécable.

18. Dispositif de repérage suivant la revendication 17, caractérisé en ce que l'autre dispositif de repérage (12A, 12B) est de type différent.

19. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il est formé par un tronçon de profilé (45A, 45B).

20. Dispositif de repérage suivant la revendication 19, caractérisé en ce que le profilé (45A, 45B) auquel il appartient est prédécoupé en plusieurs tronçons.

21. Dispositif de repérage suivant l'une quelconque des revendications 19, 20, caractérisé en ce que l'autre dispositif de repérage (12A, 12B) avec lequel il est jumelé est lui aussi formé d'un tronçon de profilé (45A, 45B), et les deux profilés (45A, 45B) sont des profilés co-extrudés.

FIG. 1

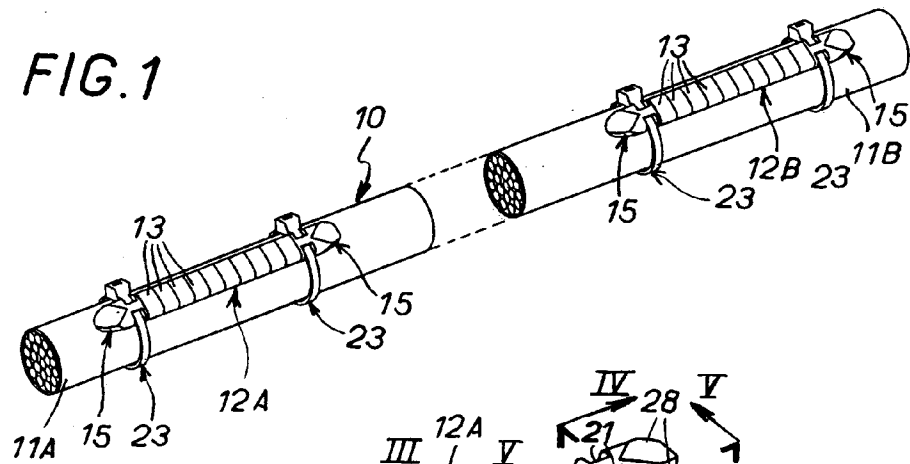


FIG. 2

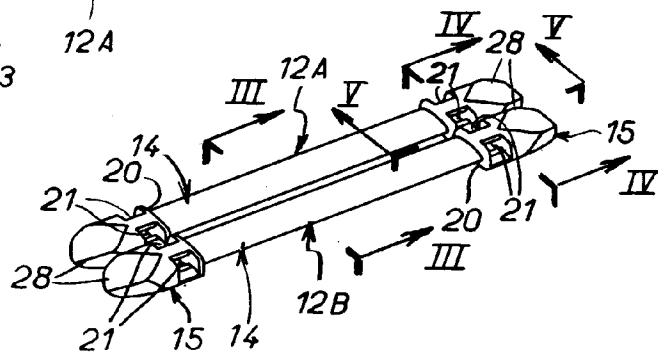


FIG. 3

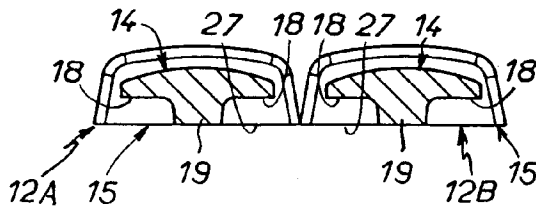


FIG. 4

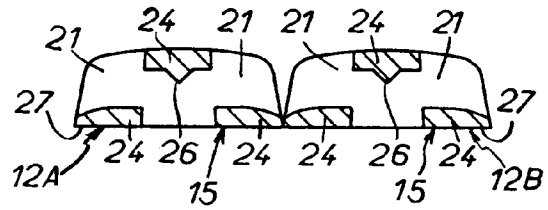


FIG. 5

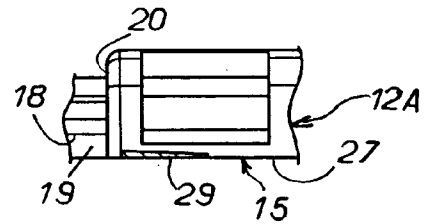


FIG. 6

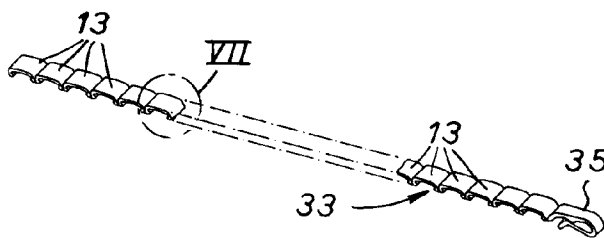
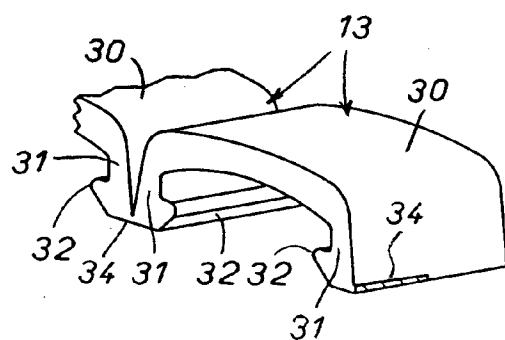


FIG. 7



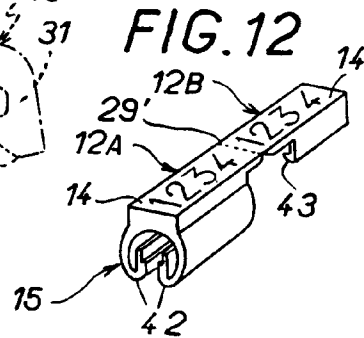
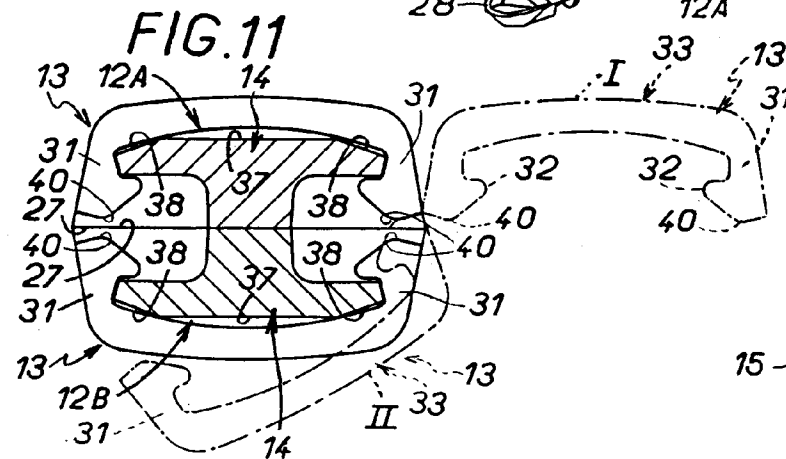
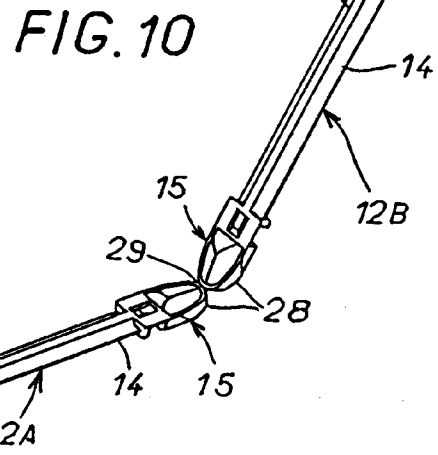
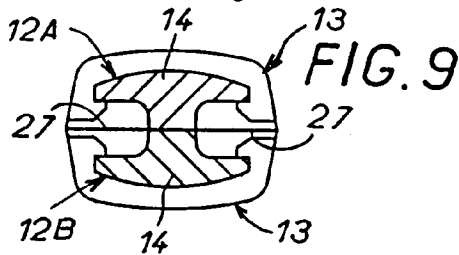
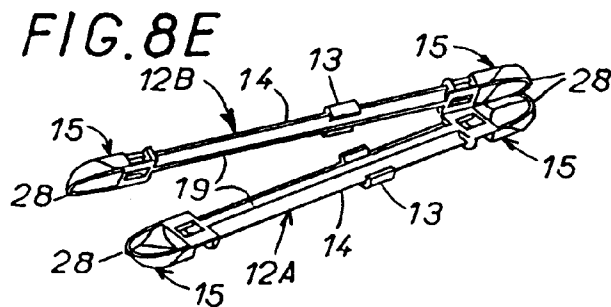
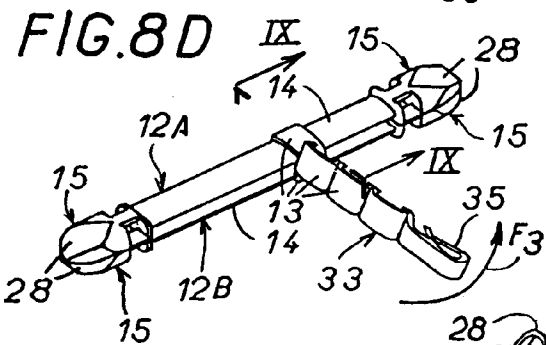
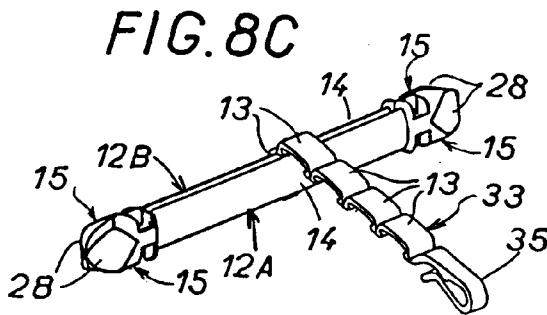
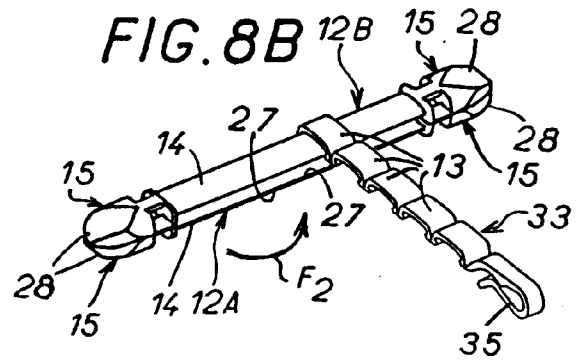
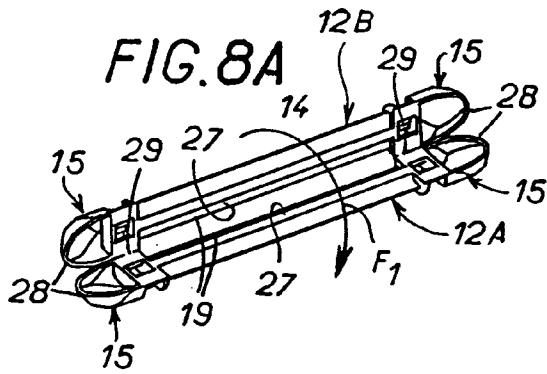


FIG. 14

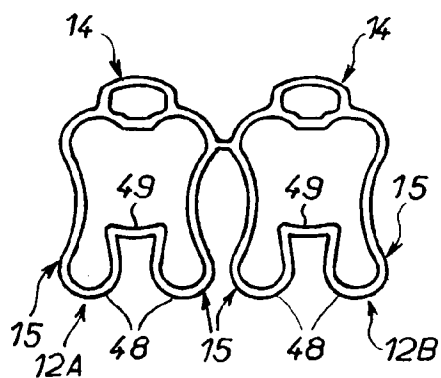


FIG. 13

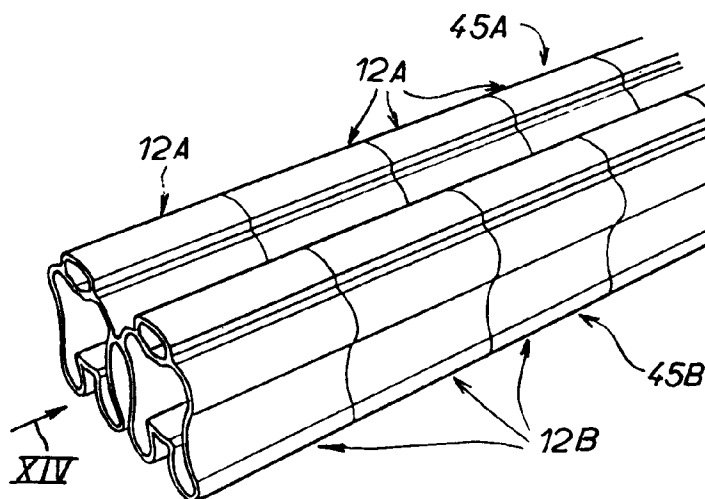
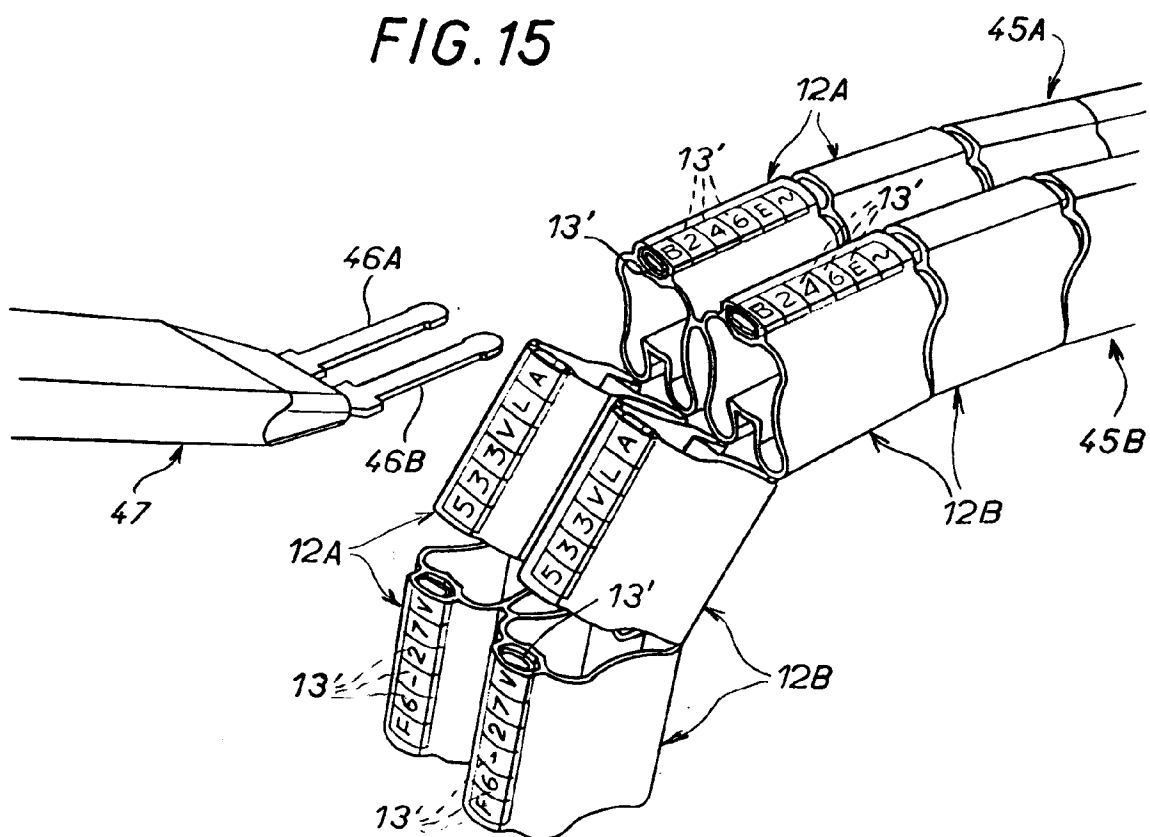


FIG. 15





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 94 40 0339

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
A	DE-A-883 005 (H. BOKELMANN) 13 Juillet 1953 * page 2, ligne 108 - page 3, ligne 11 * ---	1,8,14, 15	G09F3/02 H01B7/36
A	WO-A-90 10284 (F. MOROSINI) * abrégé * * page 5, ligne 19 - page 6, ligne 13; figure 6 * ---	1,14	
A	FR-A-2 625 824 (F. MOROSINI) * page 2, ligne 17 - ligne 33; figure 1 * ---	1-3,9,14	
A	EP-A-0 121 454 (LEGRAND) * page 16, ligne 32 - page 18, ligne 6; figures 9,10 * -----	1,8,14, 15	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
			G09F H01B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 8 Juin 1994	Examineur Hulne, S
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)